

L'animateur : M. Jean Charles GUIGUEN

Membres présents : MM. Christian FRESNEL, Jean-Marie SARDAIN, Philippe ANDRIEUX,
Philippe BRANDY, Bruno RENON, Patrick BOURABIER.

Excusé :

Le PV n° 05 de la réunion de la commission SENIORS en date du 12/09/2019 est approuvé sans modifications.

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District dans un délai de **2 jours francs (pour les 4 dernières journées de championnat)** à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (Art.30 – paragraphe 3 des R.G. de la LFNA) par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique **obligatoirement avec en-tête du club**. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.

Tout appel entraîne la constitution de frais de procédure d'un montant fixé par l'instance dont dépend la commission d'appel et qui est débité du compte du club appelant.

1° SOUS-COMMISSION DES CHAMPIONNATS

FORFAITS :

- Séniors D4 – (amende 40 Euros)

Poule D : ASPTT DIRAC (2) du 22/09/2019 (**2^{ème} forfait**)

Poule B : ENT FOOT 16 (2) du 22/09/2019 (**1^{er} forfait**)

- Séniors D5 – (amende 30 Euros)

Poule C : GSF PORTUGAIS (3) du 22/09/2019 (**1^{er} forfait**)

Poule D : FC TARDOIRE (4) du 21/09/2019 (2^{ème} forfait)

Poule E : ENT JAVREZAC / JARNOUZEAU (3) du 22/09/2019 (2^{ème} forfait)

2° - INFORMATION DIVERSES

- ENT JAVREZAC/JARNOUZEAU, du 19/09/2019, pris note,
- PTT DIRAC, Monsieur Serge MASTIN, du 10/09/2019, pris note,
- CR MANSLE, Monsieur Pascal LABRUNIE, du 23/09/2019, pris note,
- ENT FOOT 16, du 21/09/2019, pris note,
- GSF PORTUGAIS, Monsieur José CARVALHO, du 21/09/2019, pris note,
- FC TARDOIRE, Madame Marion MOINE, du 19/09/2019, pris note,

La prochaine réunion est fixée au **JEUDI 03 Octobre 2019 à 16h45**

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 19H40

L'animateur Jean Charles GUIGUEN



Le secrétaire Jean Marie SARDAIN

